Délibération du conseil municipal

DU 16 septembre 2009 n° **35** page 1 /2

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

<u>OBJET</u> : Coopération Châtellerault Kaya. Modalités d'organisation et financement d'un projet en faveur du développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Kaya dans le cadre de la coopération tripartite franco – germano – burkinabé. Partenariat avec Cités Unies France.

La Ville de Châtellerault participe à un groupe pilote autour de la coopération tripartite franco-allemande-burkinabé. 8 partenariats tripartites (soit 24 communes) sont concernés. En France, le projet est coordonné par Cités Unies France (C.U.F), au Burkina Faso, par l'association des Maires du Burkina Faso (AMBF), et, en Allemagne, par le InWent – SKW (Service pour les communes du monde).
Châtellerault et Herzogenaurach en Allemagne (ville de Franconie en Bavière, jumelée avec Kaya depuis 1972) participent à ce groupe pilote depuis mars 2007. Châtellerault est chef de file des collectivités françaises.

Les coordinateurs du projet ont proposé de travailler à une demande commune de cofinancement européen pour la mise en place d'un programme thématique autour de " la gestion de l'eau et stratégies locales d'adaptation au changement climatique global", thème qui a été jugé prioritaire par la partie burkinabé. Ce projet doit être déposé auprès de bailleurs de fonds internationaux, notamment la commission européenne fin 2009, pour une mise en œuvre à partir de 2010.

A la suite de la conférence de la coopération Châtellerault Kaya en novembre 2008 à Kaya, Châtellerault a proposé à la mairie de Kaya de soutenir ses efforts dans ce domaine, naturellement prioritaire en terme de santé publique dans notre ville jumelle. L'intervention de Châtellerault doit servir à appuyer la maîtrise d'ouvrage de la commune de Kaya. Celle ci doit en effet renforcer ses capacités pour exercer pleinement la compétence eau-assainissement devenue communale depuis une récente réforme territoriale.

Les villes françaises ont proposé à Cités Unies France, (représentant français de Cités et Gouvernements Locaux Unis, C.G.L.U, organisation mondiale des collectivités locales) de jouer le rôle d'assemblier du projet en France. C.U.F a notamment mission de faire réaliser une étude de faisabilité (par un bureau de consultants locaux) permettant de préciser les modalités de mises en œuvre du projet, les domaines de mutualisation entre les 8 partenariats, de préciser les canaux de subventionnement possibles, l'organisation du portage institutionnel du projet, les bases d'introduction des demandes de subvention, etc... Les termes de référence de l'étude ont été adoptés par les représentants des huit villes impliqués dans le projet.(Cf annexes : « Compte rendu de la réunion du 10 juin 2009 » et « Propositions de cahier des charges pour une étude de faisabilité dans le cadre de la coopération décentralisée tripartite ».)
Pour financer cette étude, le principe d'une participation de 500,00€ par commune française et allemande a été proposé à Ettlingen lors d'une rencontre entre les 8 jumelages tripartites, dans le cadre des journées européennes du développement 2008. Pour information, le montant global de l'étude atteindra 20 000,00€ et sera abondé par un cofinancement du Ministère des Affaires Étrangères. Un appel d'offre va être lancé au Burkina Faso, de façon à choisir au plus tôt le bureau d'étude. Celui ci

rendra ses conclusions en décembre 2009 de façon à répondre aux différents appels à projet en 2010.

Délibération du conseil municipal

DU 16 septembre 2009 n° 35 page 2 /2

Il est proposé de signer avec Cités Unies France une convention de partenariat pour organiser et financer l'étude de faisabilité menée par les huit jumelages tripartites.

* * * *

VU les articles L 1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de Relations Internationales, modifié par Loi n°2007-147 du 2 février 2007 - art. 1 autorisant l'action extérieure des collectivités locales dans le cadre des conventions ;

VU la convention de jumelage du 11 juillet 1976, renouvelée le 22 juin 1996 ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 30 juin 2006 ;

CONSIDERANT que la Ville de Châtellerault entend participer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Kaya sa ville jumelée au Burkina Faso, dans la logique des Objectifs du millénaire pour le Développement , et notamment de l'objectif 7 *« réduire de moitié* avant 2015 la proportion de la population mondiale qui n'a pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement »,

CONSIDERANT la demande de la municipalité de Kaya et de son Maire exprimant les besoins de la population de Kaya, lors de la conférence de la coopération Châtellerault Kaya en novembre 2008,

CONSIDERANT que le financement est prévu au budget 2009 relations internationales de la commune,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Cités Unies France prévoyant le versement d'une somme forfaitaire de 500,00€ à Cités Unies France pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la gestion du projet Eau assainissement mené dans le cadre de la coopération tripartite franco germano burkinabé.

La dépense sera imputée sur les lignes 048/6041/4400 du budget communal

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault